

**ENQUÊTE**  
Oeuvres  
en péril?





**DÉMULTIPLIEZ TOUT CE QUE VOUS AIMEZ  
DANS LA TECHNOLOGIE.**

**NOUVEAU INTEL® CORE™ 2 DUO. LES MEILLEURS PROCESSEURS AU MONDE.**

Le nouveau processeur Intel Core™ 2 Duo pour PC, démultiplie vos capacités et celles de votre ordinateur. Maintenant, profitez d'une rapidité accrue jusqu'à 40%.

Et bénéficiez de plus de 40% d'optimisation d'énergie.

Découvrez comment sur [intel.fr/multiply](http://intel.fr/multiply).



Plus d'informations sur [www.intel.fr/performance](http://www.intel.fr/performance)  
Performance basée sur SPECint\*\_rate\_base2000 (2 copies) et efficacité énergétique basée sur Thermal Design Power (TDP). Comparaison entre Intel® Core™ 2 Duo E6700 et le processeur Intel® Pentium® D 960. Les performances actuelles peuvent varier. ©2006 Intel Corporation. Intel, le logo Intel, le logo Intel Core, Intel, Leap ahead, et le logo Intel, Leap ahead, sont des marques déposées ou enregistrées d'Intel Corporation ou de ses filiales, aux États-Unis et dans d'autres pays. Tous droits réservés.

Leap ahead™ : encore plus loin.

# SOMMAIRE

SEMAINE DU 6 AU 13 JANVIER 2007

## ÉDITO

Panique à la TV! «Super Nanny» et ses cambrioleurs sont attaqués! Hé oui certains s'indignent que la super Nounou qui remet en place les plus turbulents et mal élevés, soit comparée à une oeuvre audiovisuelle digne de ce nom, mais surtout qu'elle bénéficie des mêmes aides débloquées que pour la création d'un téléfilm. Et on les comprend un peu, si on fait le calcul, si les subventions attribuées à ces programmes de « télé-proximité », qui, selon le CSA correspondent à des oeuvres audiovisuelles -selon le décret de 1990 qui définit l'«oeuvre audiovisuelle»- étaient investies dans la création de téléfilms ou de films, la création française filmique se porterait mieux. Le gouvernement français et son ministère de la Culture interpellés par des sociétés d'auteurs et moult personnes de la profession cinématographique, ont entendu ces appels et s'apprêtent en février prochain à prendre de nouvelles mesures. La première étant de redéfinir l'«oeuvre audiovisuelle», la deuxième s'attachant à revoir les quotas de diffusion d'oeuvres filmiques françaises sur les chaînes du petit écran.

Car la France, très en retard, par rapport à ses voisins européens, sur le plan de la télévision veut à tout prix revenir dans la course. Une des solutions proposée: «la chaîne» bonus offerte, en échange d'une reconversion de la chaîne, analogique au tout numérique, impliquera l'obligation pour cette nouvelle chaîne créée d'investir dans la production d'oeuvres filmiques destinées au petit écran. C'est une proposition à ne pas écarter mais elle ne satisfait pas tout le monde. En effet, si l'on observe les chiffres d'audiences, il s'avère que ces programmes, bénéficiant actuellement des mêmes financements que des «oeuvres audiovisuelles», et qui ne le sont pas, rencontrent un véritable succès en terme d'audience. Le spectateur semble apprécier ce type d'émissions, et délaisse donc les téléfilms et autres programmes moins distrayant, pour rester en compagnie d'un super chef-cuisto en plein action ou encore d'un «grand frère» qui remet dans le droit chemin une adolescente à la dérive. Reste à espérer qu'il se lassera de ces docu-fiction, légèrement trop exploités par les chaînes, et qu'avec le débat qui se tiendra en février prochain, les réalisateurs et producteurs obtiendront gain de cause et offriront au public des téléfilms...dignes de ce nom.

**MARAL AMIRI**



- 4 GROS PLAN**  
La TNT vient en aide à la création ...
- 8 ENQUETE**  
La TV mobile
- 10 L'ENTRETIEN**  
Le professeur Michel Medioni
- 12 ZOOM**  
La télé proximité
- 14 A LA TV**  
Les séries vont-elle ranger les films dans la cave
- 16 FINANCES**  
Quand la télé arrose le cinéma
- 18 POINT DE VUE**  
Incursion chez les Roussel

# LA TNT vient en aide à la création...

*Le débat qui a lieu autour de la question de l'« œuvre audiovisuelle » est très animé.*

*Un débat se tiendra en février prochain à l'Assemblée Nationale.*

Aujourd'hui, si l'on se réfère à la loi du 17 janvier 1990 : « Constituent des œuvres audiovisuelles, les émissions ne relevant pas d'un des genres suivants : œuvres cinématographiques de longue durée ; journaux et émissions d'information ; variétés ; jeux ; émissions autres que de fiction majoritairement réalisées en plateau ; retransmissions sportives ; messages publicitaires ; télé-achat ; auto-promotion ; services de télé-

texte ». Ce texte de loi ne fait pas l'unanimité. Les sociétés d'auteurs et les réalisateurs grincent des dents, constatant que la télé-réalité est assimilée à une création d'œuvre. En novembre dernier, un amendement dans le projet de loi relatif à la modernisation audiovisuelle et à la télévision du futur, a été voté au Sénat. Cette décision préconise de redéfinir de manière plus stricte la notion d'« œuvre audiovisuelle ». Si certains

adhèrent aux conclusions retenues par le Sénat, d'autres ne sont pas totalement satisfaits. Pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), le texte de loi de 1990 est à ce jour, le texte auquel il faut se référer. Pour le Centre National de la Cinématographie, sont des œuvres les fictions télé (séries et courts métrages inclus), l'animation, les documentaires de création, les émissions télévisuelles adaptées de spectacles vivants, les magazines culturels et les vidéoclips. Enfin, pour la directive Télévision Sans Frontières d'octobre 1989, sont exclus de la catégorie d'œuvres européennes l'information, le sport, les jeux, la publicité et le téléachat. Une quatrième définition est donnée par le Code de la propriété intellectuelle : « Les œuvres cinématographiques et autres œuvres consistant dans des séquences animées d'images, sonorisées ou non, dénommées ensemble œuvres audiovisuelles ».

## **La TNT pour sauver la création française...**

Le 26 juillet dernier, Renaud Donnedieu De Vabres, ministre de la Culture et de la communication, présentait, un projet de loi relatif à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et





ouvrir grand ses oreilles...

... avec la voix haute définition chez vous sur votre téléphone

Chez Orange, nous croyons que le son fait vivre aussi les plus belles émotions. C'est pourquoi, nous développons la voix haute définition sur votre téléphone livephone grâce à la livebox<sup>(1)</sup>. Avec votre forfait Internet haut débit<sup>(2)</sup> et le téléphone Orange<sup>(3)</sup>, vous bénéficiez maintenant d'une écoute de très haute qualité pour tous vos appels. Les livephones voix haute définition à partir de 54 € jusqu'au 17/01/2007<sup>(4)</sup>.

**ARTHUR**  
ET LES MINIMOYS

open

orange™

open : "s'ouvrir"

(1) Location de 3€ TTC par mois, la livebox fonctionne dans le cadre de la souscription d'une offre Internet haut débit Orange. (2) Offres de la gamme Internet haut débit Orange avec engagement de 12 mois, à partir du forfait 1 mégamax à 24,90€ TTC/mois. (3) Le téléphone Orange à 10€ TTC/mois. Nombre d'appels émis illimité. (4) Les livephones fonctionnent uniquement avec la livebox et avec le téléphone Orange. Pour l'achat d'un livephone, offre promotionnelle avec remise immédiate de 15€ jusqu'au 17/01/2007 : le livephone Sagem D45W à 54€ TTC au lieu de 69€ TTC et le livephone Thomson versatis 1590 à 64€ TTC au lieu de 79€ TTC. Offres et prix valables en France métropolitaine au 16/11/2006. Voir conditions en points de vente ou sur orange.fr>Internet. © 2006 EuropaCorp - Avalanche Productions - Apipoula! Prod. © © Arthur Et Les Minimoys. D'après un univers de Patrice Garcia. France Télécom, S.A. au capital de 10 412 239 188 EUR - RCS Paris 380 129 866.

à la télévision du futur. Le projet prévoit des dispositions comme la « chaîne bonus », cadeau contesté aux groupes privés TF1, M6 et Canal Plus, ou encore la redéfinition de « l'oeuvre audiovisuelle ». L'apparition de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) dans de nombreux foyers français a marqué

le début d'une nouvelle ère en ce qui concerne la télévision. Le projet de loi préconise de nouvelles mesures en faveur des «oeuvres audiovisuelles». Une fois la télévision analogique enterrée - au plus tard le 30 novembre 2011- le projet envisage de créer des chaînes compensatoires, au bénéfice de la



création audiovisuelle et cinématographique et enfin des chaînes qui émettront à partir de décembre 2011. Le Ministère mise sur l'ère du numérique pour pousser les responsables et directeurs à investir dans des «oeuvres audiovisuelles».

### **Donnant-donnant**

Lorsque TF1 basculera complètement de la diffusion analogique à la diffusion numérique, sa direction pourra demander au CSA la création d'une autre chaîne. L'octroi d'un nouveau canal est sans équivoque un moteur pour les chaînes de passer rapidement de l'analogique au numérique. Mais Renaud Donnedieu De Vabres et ses collègues

ne s'arrêtent pas là. La création d'une nouvelle chaîne implique l'obligation d'investir dans des programmes correspondants à la définition d'« oeuvre audiovisuelle ». Le Ministère espère avec la création de canaux supplémentaires constituer une garantie vis-à-vis de la création. Il serait même impératif que la TNT participe au développement de la création française.

### **La France à la traîne...**

A ce jour, les chaînes hertziennes prennent à leur charge des engagements importants dans la production d'oeuvres audiovisuelles et cinématographiques certes, mais pas comparables aux montants investis pour

l'achat de séries américaines. En 2005, 366 millions d'euros ont été investis dans la production audiovisuelle par M6 et TF1. Mais les «oeuvres audiovisuelles» ont besoin d'être davantage présentes sur la TNT. Pour rattraper son retard par rapport aux autres pays européens, la France doit augmenter son niveau de production nationale. Pour l'y obliger le projet de loi prévoit que l'octroi de la « chaîne bonus » sera encadrée. Cette dernière devra s'engager en matière de production audiovisuelle et cinématographique. Ce qui ressort de ce projet de loi met en exergue une volonté du gouvernement de rapidement enterrer l'ère de l'analogique, mais aussi de pousser les chaînes de TV à produire et financer des « oeuvres audiovisuelles » françaises avec cette proposition de « chaîne bonus ». Le débat et les questions qui se posent autour de l'« oeuvre audiovisuelle » et de la « télévision du futur » est loin d'être terminée. Une fois la notion d'oeuvre redéfinie, le CSA n'aura plus à trancher à savoir si « Pop stars » ou « Super Nanny » rentrent dans le format défini par la loi. Sociétés d'auteurs, réalisateurs et producteurs de films n'espèrent qu'une chose, que leurs oeuvres ne soient pas assimilées à de « vulgaires » programmes de télé-réalité. Le débat qui se tiendra à l'Assemblée en février prochain devrait éclaircir la situation. Cette discussion est indispensable. **MARAL AMIRI**



www.cartier.com

DÉLICES DE

DÉLICES DE *Cartier*

Le nouveau parfum féminin

# La télé partout, tout le temps

**D**es voyageurs qui regardent la télévision dans le métro. Le casque sur les oreilles, les yeux rivés à l'écran. La télévision qu'on capte partout, c'est déjà demain ! A l'heure des écrans géants et des *home-cinema*, les opérateurs n'oublient pas de penser à exploiter les pistes inverses. Le très petit écran sera assurément une partie de l'avenir de la télévision. Si la télévision est parfois un moment de réunion, elle est en passe de devenir un média individuel. Un média que l'on

*« télévision du futur » ouvre une fenêtre au développement de la télévision mobile.*

pour une démonstration. L'essai a lieu dans les stations « Concorde » et « Assemblée nationale ». Sur les quais ou dans la rame entre ces deux stations, l'utilisateur équipé, peut regarder France 2, Eurosport, I-télévision, M6 musique ou Europe 2. **Un défi technologique** Ces tests sont les premiers résultats du Forum de la télévision mobile

mis en place en 2004. Ce groupe coordonne la réflexion sur les conditions de développement de la télévision mobile. Les défis qui lui sont proposés pour rendre

la rendre accessible à tous sont nombreux. Le premier concerne le mode de diffusion. Un nombre impressionnant de formats est possible mais c'est un procédé proche de celui de la TNT qui paraît le plus probable. Le forum

n'oublie pas de regarder ce qui se fait ailleurs, notamment à Tokyo et Séoul, où ce genre de service existe déjà. Le second défi concernera l'attribution des canaux. Car le projet dépasse le cadre du portable puisque la télévision numérique pourrait bientôt être accessible sur PDA ou téléviseur portable. Son écran télé toujours dans la poche, c'est le pari de la télévision mobile.

**Un défi de programmation**

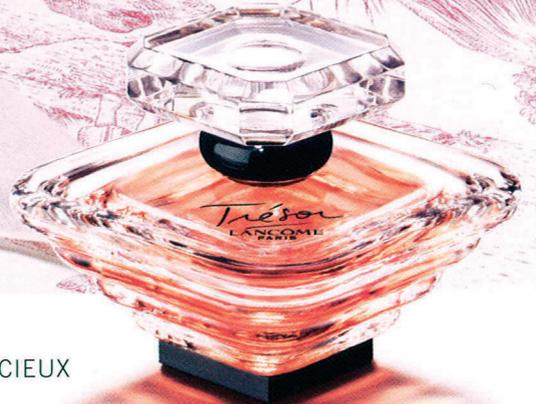
Il n'y a pas l'écran qui est plus petit dans la télévision mobile. Les fournisseurs de contenus vont devoir s'employer pour produire des programmes adaptés, en plus de la diffusion classique. Clips ou résumés de programmes, la TV mobile pourrait bien se faire outil complémentaire de la télévision classique. Il faut s'adapter au rythme du téléspectateur et au fait qu'il n'est plus passif. Les œuvres audiovisuelles classiques, dont les longs métrages, pourraient bien être délaissées au profit de formats plus adaptés à ce nouveau support. Dans les rames de métro de demain, pleines de petits écrans, il va falloir s'isoler pour pouvoir suivre son programme tranquillement. Port du casque recommandé. Dernière question, celle du prix. Aucune réponse dans le texte de loi. Il faudra attendre la mise en place concrète du système pour avoir une réponse. **ALAIN MATTEI**



peut consommer partout et à la carte. Depuis le début du mois, il est possible d'apprécier la télévision mobile dans deux stations du métro parisien. Le 6 décembre précisément, François Loos, ministre de l'industrie, s'est offert une escapade souterraine

LANCÔME  
PARIS

*Trésor*



TRÉSOR, LE PARFUM DES INSTANTS PRÉCIEUX

## « Le CSA ça ne sert pas a grand-chose »

### **Pour vous qu'est ce qu'une œuvre audiovisuelle ?**

C'est assez compliqué, le mieux c'est de dégrouper tout d'abord « audiovisuel » qui est le mélange du son et de l'image mais c'est pour « l'œuvre » que ça se complique. Une œuvre, on va dire que c'est la fabrication à partir de l'imaginaire d'une personne, qui travail de manière indépendante, sans la commande de quelqu'un. Mais au sinon chaque film chaque document est une œuvre. Pour hiérarchiser, l'œuvre est plutôt un film qui a nécessité un vrai travail d'artiste, on va associer l'œuvre au mot d'artiste. **Le CSA compte rouvrir le dossier et donc redéfinir l'œuvre audiovisuelle, pensez vous que redéfinir la notion «d'œuvre» sera suffisante ?** Désolé d'être un peu brut mais le CSA ça ne sert pas à grand-chose, mise à part de limiter les chaînes de télévisions et notamment des chaînes privés mais qui peuvent largement ne pas respecter un cahier des charges ; à part une ou deux chaînes qui suivent une ligne éditoriale artistique. Mais elles ne sont pas la pour faire des œuvres mais du profit.

Si vous voulez c'est bien que le CSA soit là, mais c'est pas de lui que l'on doit attendre une régulation. La régulation doit se faire par les chaînes de télé. Là, les seules qui sont conformes c'est ARTE et la 5ème, France 2 et France 3 essayent mais elles sont derrière, dans la course avec TF1 et M6. **Pensez vous que les œuvres audiovisuelles n'intéressent plus le public ou les chaînes ?** Parlé d'œuvre audiovisuelle, je trouve ça un peu déplacé de la part des chaînes de télévision parce que pour eux tant que ça fera de l'audimat, elles continueront à diffuser mais si ça ne marche plus on ne les verra plus, tout simplement. Il ne faut pas se voiler la face. Pour ce qui est du public, bien sûre qu'il aime toujours les œuvres audiovisuelles. Mais si vous voulez en audiovisuelle, c'est un problème d'offre, la demande n'existe pas, sauf que c'est long d'installer une offre. Il faut y réfléchir. La télévision, elle est là pour travailler sur les réflexes et les réflexes c'est préparer à écouter la pub. Après tout les chaînes courent après la publicité, l'audimat ? Qui est une référence pour vendre leurs encarts publicitaires. On met en avant les œuvres audiovisuelles mais en vérité

c'est le problème du financement des chaînes. « L'œuvre » elle a pas de sens, on met en place quelque chose ça marche, ça marche pas, c'est une question de rentabilité qui tourne autour de la publicité. **La production filmique est de plus en plus chère, aussi pour la relancer, est-il nécessaire d'augmenter les aides et de revoir le fonctionnement des coupures publicitaires ?** Evidement la télévision finance une partie des productions filmiques mais non, c'est du n'importe quoi que de couper plusieurs fois un film pour y mettre de la pub. Ca casse le rythme. A ce moment là, c'est comme regarder un film au Etats-Unis, vous ne regardez plus un film mais de la publicité. Si vous voulez la convergence est difficile à trouver, c'est les publicitaires, qui financent, qui ont des exigences mais qui ne sont pas toujours en convergence avec l'indépendance d'un artiste. Les gens s'en lasse des publicités. Beaucoup de téléspectateur se dirige vers les chaînes du câble, avec un vrai programme et un choix. Pour la production filmique il faut revoir le coup, faire des films moins chers, avec des acteurs qui coûtent moins chère. **SONIA BENRABAH**

# Michel Medioni





# Télévision de proximité

*Besoin d'un coup de main pour votre déco ? Des enfants à calmer ? Pas de panique, la télé est là !*

Toujours plus proche de vous ! Cela pourrait être à peu de choses près le nouveau slogan de M6. Super Nany, D&Co, C'est du propre, Vous êtes ce que vous manger, Il faut que ça change, Sos cambriolage... autant d'émission qui exploitent à fond le concept du coaching. Un nombre d'émissions tel qu'il illustre le fait que la petite chaîne qui monte place désormais ce type de programmes au cœur de sa grille. A chaque fois, ou presque, le succès est au rendez vous. A tel point que le déplacement de D&Co qui a placé l'émission face au Sept à Huit de TF1 le dimanche soir a même réussi à donner un coup de chaud à la première chaîne de France. Pour la première fois de son histoire, la une est chahutée sur cette tranche horaire. Dans l'émission animée par Valérie Damidot, on crée. Mais dans les textes, ce programme n'est pas une œuvre audiovisuelle. Un détail plutôt fâcheux pour les chaînes en général et M6 en particulier. Toutes ces émissions française, si des quotas venaient à être imposés, faciliterait largement le travail des programmeurs. Ces derniers pourraient alors compléter leur grille avec

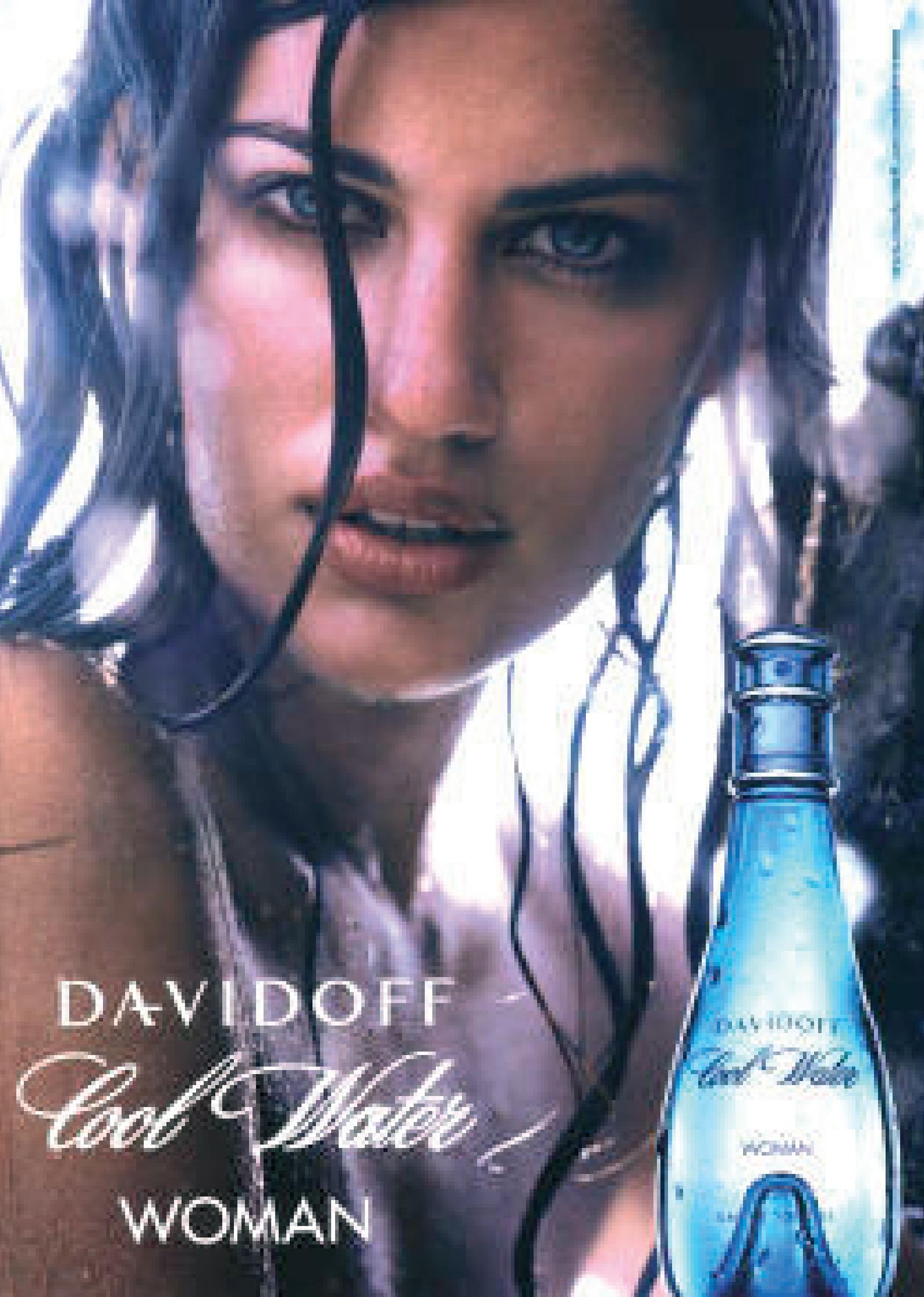
des séries américaines en respectant les dits quotas. Ces formats très appréciés à la fois des téléspectateurs et des programmeurs rencontrent un tel succès que certains se voient promues en prime time. D&Co, toujours elle, est la dernière concernée par cette gratification.

## Un format plus adapté

Sur le papier, les émissions de coaching ne présentent que des avantages. Le premier : le coût. Pas de location de studio, pas d'équipes de tournages ultra nombreuses et pas d'acteurs à payer. La matière première, elle, est inépuisable. Couples à la recherche d'une nouvelle déco, célibataires nuls en cuisine ou parents débordés. Aucun risque de pénurie. Second atout, le fameux « cela pourrait être vous ! ». Le téléspectateurs se sent presque obligatoirement proche de ceux qui voient leur vie changée par le passage magique de la télévision. Ceux qui n'ont pas le courage ou l'envie de participer y gagne quand même indirectement grâce aux conseils prodigués pendant le programme. La dernière clé du succès des programmes de coaching tient aussi dans leur format. Quarante minutes

pour la plupart d'entre eux. A une époque où la télé voit son monopole rongé par Internet, le téléspectateur tient de moins en moins en place devant son poste. Une heure et demi devient une éternité. Les programmes qui cartonnent deviennent plus courts. Sur ce point, le succès des séries fait d'ailleurs écho à celui des émissions de proximité. A force de proposer son concept à toute les sauces, M6 prend aussi le risque de provoquer l'indigestion. Avec SOS Cambriolage, la chaîne a connu un premier relatif premier échec. Mais là, c'est surtout le sujet de l'émission en lui-même, à la limite du bon goût qui a repoussé le spectateur. Regarder son petit écran pour entendre que, quoi que vous fassiez, vous êtes en danger, cela a en effet de quoi faire chuter l'audimat. Cette faute de goût mise à part, M6 a réussi à affirmer les émissions de coaching comme une de ses marques de fabriques. Et ça marche. Compte tenu du potentiel de ces programmes, le filon devrait être exploité jusqu'à épuisement. **ALAIN MATTEI**





DAVIDOFF

*Cool Water*

WOMAN



# Les séries vont-elles remplacer les films en prime time ?

L'année 1997 marque le premier sursaut des séries TV face aux films avec Oz et Les Soprano deux ans plus tard. Ce n'est pourtant qu'en 2001 avec la série 24 heures chrono que la révolution est en marche. On découvre alors un clone des héros de film des années 80, en la personne du désormais célèbre Jack Bauer. Ce dernier est plongé dans des aventures qui réinventent le blockbuster d'action et de suspense, mais cette fois à la télévision. Tous les critères qui ont fait le succès de l'industrie du cinéma sont présents. Personnages aux traits prononcés, rebondissements excessifs, implication de personnages de la vie de tous les jours dans des situations de crise. Rien, ni personne n'est oublié. Un public large a vite été séduit. Très vite les audiences dépassent celles des films qui coûtent beaucoup plus cher à «fabriquer», mais qui surtout sont payantes. Un des avantages des «nouvelles œuvres audiovisuelle» est sa disponibilité pour tous. Aller voir un film au cinéma coûte environ 5,12€ (chiffre SOFRES en France) et prend souvent 1h30 de son temps,

*Les séries venues des Etats-Unis envahissent le monde audiovisuel français depuis un peu plus d'un an. Les séries peuvent-elle exclure du PAF les bons vieux films ?*

alors que les séries sont disponibles à la télé (un des biens les plus acquis dans le monde) et ne prend que 52 minutes de son temps. En voilà une des forces de ces programmes. Ils sont courts ... et finissent toujours avec un suspens qui laisse sur sa faim et donc l'envie de voir

le prochain n'est que plus grande. Le phénomène est arrivé en France au début des années 2000 avec, comme aux Etats-Unis, la série 24 heures chrono, programmé sur Canal+ à 20h50 un soir de semaine. Les trois grandes chaînes TF1, France 2 et M6 ont quant à elle osé le pari il





y a cinq ans déjà. D'autres comme Téva ou TF6 ont depuis longtemps diffusés des séries avec Alias ou encore Buffy contre les Vampires. M6 a été la première a tenté le coup en diffusant des séries le samedi soir en prime time, avec des résultats très vite encourageants. Un public large a vite été séduit de la ménagère de moins de 50 ans, à l'enfant de moins de 16 ans. TF1 obligé de reprogrammer une série le dimanche soir à la place d'un film. Et pourtant ce n'est que depuis un an que l'on évoque vraiment la question posée en titre. TF1 diffuseur d'un film le dimanche soir depuis

une dizaine d'années avec un succès avoisinant les dix millions de téléspectateurs a changé sa grille de programme. Au vu des audiences de sa série phare, les Experts, diffusé une fois le dimanche soir en prime time (20h50), TF1 a bien été obligé de reprogrammer une série le dimanche soir à la place d'un film. Les raisons évoquées par les patrons de la chaîne dans la presse ont été le prix de la série par rapport aux films, le fait que les gens suivent les épisodes tous les dimanches, mais surtout La rentabilité. Faute de moyens pour acheter les succès du cinéma, les producteurs

français se sont aussi rabattus sur des séries. RIS : Police Scientifique en est le meilleur exemple. Programmé le jeudi soir à la place du traditionnel policier du jeudi de TF1, la série a battu tous les records d'audience avec sa première saison et son retour est prévu le premier jeudi de 2007. Les séries sont entrain de faire chuter l'industrie du cinéma et en regardant les futures grilles des chaînes, les films disparaissent petit à petit au profit des séries.

**JONATHAN CERTNER**

# Grandeur et décadence

*Pour le financement comme pour les tournages, les français se tournent à présent vers l'étranger.*

**M**oney is money. L'argent est le nerf de la guerre. Un cinéma exigu financièrement et aux budgets étriqués, serait mal accepté en France. L'influence américaine, avec ses superproductions hollywoodiennes, a imposé des standards. Ainsi, l'attente du public, sans cesse grandissante a remodelé le relief du paysage cinématographique français. Cette attente se retrouve dans la réalité froide des chiffres. Depuis 1996, le total des capitaux investis est en hausse constante. Véritable indicateur de la santé d'un secteur, l'investissement est malgré tout trop superficiel pour mettre en exergue ce qui pourrait être à la fois une course à l'armement (décors, effets spéciaux) et une course d'obstacles (charges sociales lourdes, coûts de production en inflation). **Evolution et structure.** Cette année, le total des capitaux investis a augmenté de 22,6% pour atteindre 1286,13 millions d'euro. Toutefois cette évolution illustre surtout la progression importante des investissements étrangers (+61,2%). Car sur cette période, les investissements français n'ont progressés que de 11,9%. La tendance s'inscrit plutôt dans un appel vers l'étranger, puisque l'apport de



l'extérieur constitue 28,8% du financement du cinéma français. Ces chiffres, qui devraient être signe d'une bonne santé, sont aussi inquiétants à long terme. Les charges sociales, mal français, représentent encore une part importante des budgets. Lorsque l'on sait qu'en moyenne, la rémunération constitue plus de 50% des dépenses (56,9% en 2005), donc 93 M€ cette année, on comprend devant quel casse tête se trouvent les producteurs et l'Etat français. **Délocaliser pour mieux exister.** Malgré les efforts louables du gouvernement, de nombreux acteurs du tissu cinématographique français sont en difficulté car la hausse de l'investissement ne profite pas à tous. Les producteurs indépendants, moteurs de la créativité, rencontrent de nombreux problèmes financiers. Les industries techniques, souffrent aussi des difficultés de leurs clients et de la délocalisation croissante. En effet, les producteurs y sont souvent poussés par les législations étrangères et les avantages fiscaux proposés.

Ceci entraîne bien sur une perte de savoir-faire et de créativité nuisible pour notre cinéma. En 2005, plus de 50% des films ont réalisé une partie de leurs dépenses à l'étranger, ce qui représente près de 125M€. Ces dépenses, relatives aux transports, défraiements, régie, personnel, décors et costumes sont autant de manques à gagner pour la France. Il ne faut surtout pas négliger le fait que la production cinématographique peut être une source d'emplois. C'est ce qui explique que certaines régions, par des subventions, encouragent le cinéma. Ceci n'est pas du mécénat, mais une manière de rationaliser les fonds publics. **Un bon placement.** Pour ne pas avoir à faire d'économies drastiques, certains films doivent trouver leur planche de salut dans le placement de produits. Au final, il faut se fourvoyer et paradoxalement transformer son film en vitrine de Noël pour se donner les moyens de ses ambitions artistiques.

**ALEXANDRE VOGLER**

[www.partager.mp3](http://www.partager.mp3)



**LA MUSIQUE GRATUITE A UN PRIX**



**L'échange de musique sur internet c'est du vol et désormais c'est  
- jusqu'à 300 000€ d'amende  
et 3 ans d'emprisonnement -  
( article 335-4 du code de la propriété intellectuelle )**

# La tv selon les Roussel

**Toutes deux grandes consommatrices de télévision, Martine, 55 ans et sa fille Elodie, 18 ans, ne regardent pourtant pas les mêmes programmes.**

« La télé je connais depuis toute petite » nous avoue Martine. En effet, son père, chef de gare, a été l'un des premiers français à être équipé. Seules les personnes aisées pouvaient se payer un poste au début des années soixante. « C'était extraordinaire à l'époque. Les gens espéraient que ce nouveau mode de communication leur apporterait de la connaissance et que les gens se rapprocheraient les uns des autres ». Martine s'amuse lorsqu'elle repense que le temps d'antenne ne dépassait pas 2 heures par jour. Et bien sûr, une seule chaîne était disponible. A cette époque le petit écran rassemblait des millions de spectateurs devant le même programme. Ce qui, de nos jours, devient de plus en plus improbable avec la multiplication des chaînes. Mais la télé n'était pas la seule occupation. « Mon père me laissait regarder la regarder mais voulait qu'à côté je lise. Mon éducation ne tournait pas autour de la télé comme

cela peut être le cas désormais pour certains jeunes ». **Une télé omniprésente** Des contenus éducatifs, des films d'auteurs, voilà ce qu'était le petit écran. « Je suis une cinéphile et, dans le temps, je regardais beaucoup de films. J'étais même abonné à Canal+. Mais j'ai arrêté. Je vais au cinéma où j'achète des DVD maintenant. » Effectivement, les programmes ont changé. Séries américaines et émissions de télé réalité ont pris le dessus sur toutes autres programmations. « On pensait tous à l'époque que la télé resterait un moyen de s'informer avec des émissions culturelles ou des films de qualité. Puis les séries américaines, et notamment la série Dallas, sont arrivées ... on n'a eu que ça ! Des séries et des talk shows ! ». Ce que Martine aime, c'est entendre parler de culture, de politique, ou bien encore les films d'Hitchcock ou de Godard. « Malheureusement l'esprit de service public des débuts, a bien vite disparu face tout

puissant audimat » rajoute-t-elle. L'esprit critique de Martine exprime bien le malaise que la télé peut provoquer. « La course à l'audimat que les chaînes se lancent depuis plusieurs années au détriment du contenu de leurs programmes, pourri l'outil pédagogique que la petite lucarne pouvait être à ses débuts ». **La télé : indispensable ?** Pour Elodie, 18 ans, la télévision est, et doit être, un divertissement. Actuellement en terminale, elle nous explique sa dépendance au petit écran. « Pour moi la télé c'est indispensable. La première chose que je fais le soir en rentrant du lycée, c'est l'allumer ». Le décor est planté. La jeune femme explique qu'elle est une enfant de la télé. Elle y est totalement accro et adore les séries-fictions et surtout les séries américaines comme « Les experts » ou « Lost ». « Ca me permet de voir un autre monde. Un monde qui me sort de mon quotidien ». Les jeux télévisés et « comme tout le monde » la télé réalité, font aussi parti de son quotidien. « Les gens n'osent pas le dire, mais moi j'avoue sans tabou que je regarde la Star

*Ac'tous les jours.* » Ce genre de programme lui permet de rêver et de se dire qu'un jour, peut être, ce sera son tour. Etre une star, voilà ce qui la fait fantasmer. Elodie est un exemple parfait de ces jeunes filles qui s'imaginent toutes devenir célèbres. En revanche, films d'auteurs et émissions culturelles ne sont pas à son programme. « *On a l'école pour nous instruire. Moi je m'en fiche, la télé est là pour me détendre et me changer les idées, c'est devenue un loisir. Ce n'est plus comme avant, les gens la regardaient pour s'informer, s'instruire.*

*Désormais avec Internet tout le monde peut s'informer et se cultiver à sa guise* ». La fille de Martine n'a sans doute pas tort de penser ça. Les audiences de la petite lucarne ne sont plus ce qu'elles étaient depuis l'émergence du Net. « *Pour regarder des films, je télécharge sur Internet. Et le plus souvent ce sont des films américains !* ». Les chaînes, pour continuer à gagner de l'argent, doivent s'adapter et proposer des programmes qui collent avec la demande. Le débat, télé miroir de la société ou télé aliénation de l'esprit, est une nouvelle fois d'actua-

lité avec le portrait d'Elodie. Pour elle, la télé offre ce que les gens veulent voir. « *Bien sur que la télé suit la demande. C'est parce que les gens veulent de la télé réalité et des fictions que les grandes chaînes de télé diffusent cela en grande quantité* ». Les évolutions technologiques ont toujours bouleversé le quotidien des gens. Et l'arrivée d'Internet n'échappe pas à la règle. La télévision a du souci à se faire avec ce concurrent, mais a aussi de belles heures devant elle. **LUDWIN ROUSSEL**

